

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du mercredi 16 juillet 2014**

**La séance est ouverte à 20h30.**

**Présents** : DERANQUE Roger, Maire.  
ARAMAND Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2<sup>ème</sup> Adjoint ;  
VALENTIN Régis, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; REUS Anne-Cécile, 4<sup>ème</sup> Adjointe.  
**Conseillers municipaux** : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine,  
DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, GARDON Alain,  
GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, ROMANI-PREVOTEAU Céline,  
TENDEIRO Jean, VANOVERTVELDT Sandrine.

**Absents** : CANONNE Claude, EGG Philippe.

**Pouvoirs** : CANONNE Claude à VANOVERTVELDT Sandrine  
EGG Philippe à GARDON Alain.

**Secrétaire de séance** : MIRAN Audrey.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2014.

Le Maire informe les membres que les dossiers : "Mise en œuvre de l'avenant 2014 de la contractualisation 2012/2014" + "Site Pourrières : cession parcelle cadastrée section A n° 1085" + "Rectification de la délib. du 25 avril 2014 : bail emphytéotique Commune/Famille et Provence/immeuble bibliothèque" sont retirés de l'ordre du jour.

**Rythmes scolaires : participation financière des familles  
aux activités périscolaires  
Rapporteur : Françoise ARAMAND**

Le Maire donne la parole à Françoise ARAMAND, qui précise qu'en septembre 2014, la commune mettra en place la réforme des rythmes scolaires. Les activités périscolaires organisées par la municipalité auront lieu le vendredi après-midi et seront facultatives et soumises à l'accord préalable des parents.

**Ecole maternelle** : le créneau horaire (de 15h20 à 16h20) sera partagé :

- pour les petites et moyennes sections entre la sieste suivie d'ateliers créatifs et de "baby-gym";
- les grandes sections feront dans un premier temps du "baby-gym" en alternance avec des jeux de société et après la récréation des ateliers créatifs, de lecture ou des jeux de société.

**Ecole primaire** : danse, multisports, cinéma et photo, bibliothèque, anglais (à confirmer). Le choix des activités s'effectuera au moment de l'inscription et les places seront attribuées au fur et à mesure.

Une participation financière sera demandée aux familles et payable le jour de l'inscription. Le tarif sera dégressif par rapport au nombre d'enfants inscrits, à savoir :

1er enfant : 12 euros par trimestre  
2<sup>ème</sup> enfant : 8 euros par trimestre

3<sup>ème</sup> enfant : 4 euros par trimestre

Le règlement intérieur sera voté ultérieurement.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**FIXE** les tarifs comme proposés ci-dessus.

**Ecole de musique : projets d'adhésions**

**Rapporteur : Anne-Cécile REUS**

Le Maire passe la parole à Anne-Cécile REUS qui présente un tableau synthétique des propositions financières faites par la commune de Pertuis (Conservatoire de musique) et par l'Association "Ecole de musique de Lauris".

	<b>Lauris</b>	<b>Pertuis</b>
Coût pour les parents	445 € si convention. 505 € sans convention.	252 à 498 € selon quotient familial si convention. 1290 € sans convention.
Coût pour la commune (Sur une base de 1 864 habitants)	2400 € par an.	Proposé : 11 € / hab, soit 20 504 €.  Négocié : 8.50 € / hab, soit 15 844 €
Intervention d'un professeur titulaire en milieu scolaire (Eveil musical)	Pas d'option. À organiser directement par la commune si elle le souhaite.	Option possible.  Pour 3h/semaine = 5 550 € par année scolaire.  Subvention possible (?) du Conseil Général.
Prise en compte de situation sociale familiale dans le coût	NON car pas d'organisation administrative suffisante pour le faire.	OUI environ la moitié des familles de Cucuron en bénéficient.
Prise en compte des fratries	Envisagée.	Oui.
Contenu et durée des cours :		
<b>Premier cycle :</b>	<b>1h30 :</b>	<b>2h15 :</b>
instrument.....	30 minutes	30 minutes
sofège.....	1 heure	1 heure
chant.....	0 (ou 275 € en plus)	45 minutes
musique d'ensemble.....	0	(facultatif)
<b>Second cycle</b>	<b>1h30 :</b>	<b>4h30 :</b>

	<b>Lauris</b>	<b>Pertuis</b>
instrument.....	30 minutes	45 minutes
sofège.....	1 heure	1h15
chant.....	0 (ou 275 € en plus)	30 min (facultatif)
musique d'ensemble.....	0	45 min à 2h
Auditions publiques	2 par an (pas pour les débutants).	3 par an pour tous.
Musique d'ensemble	Accordéon et violon.	Tout instrument.
Location d'instruments	NON : renvoi sur les magasins spécialisés.	OUI : coût inférieur aux magasins spécialisés.
Nombre d'enfants dont Cucuron	222 3 (+2 adultes)	500 18
Statut des profs	chèques emploi associatif, vacataires, intermittents du spectacle, bénévoles.	CDI, FPT 12 mois.
Nombre de profs en équivalent temps plein	4 + 500 heures de bénévoles. 31 heures par enfant et par an.	14.5 + 2.5 d'animation en milieu scolaire + 1 secrétariat. 46 heures par enfant et par an.
Lieu d'enseignement : - formation musicale/sofège - instrument	Lauris Lauris	Cucuron (premier cycle) Pertuis (réflexion pour cordes à Cucuron)

Un débat fructueux s'instaure alors au sein du Conseil municipal, Anne-Cécile REUS apportant toutes précisions utiles sur les points abordés dans le tableau présenté et permettant d'éclairer les élus dans la prise de décision.

A l'issue des discussions, le Maire souhaite faire la déclaration suivante :

" Il est clair que les questionnements divers qui viennent de part et d'autre alimenter le débat démontrent que la prise de décision n'est pas simple concernant ce dossier.

Pour ma part, et dans le seul objectif de gérer plus "collectivement" les diverses demandes dont nous sommes saisis, je vous propose une troisième option qui consiste à mettre à l'étude, sous l'égide des Commissions municipales : "Finances" et "Jeunesse et Sports", l'élaboration d'un **dossier individuel** par enfant.

La mission des deux commissions sera d'en définir les critères administratifs (aspects règlementaire et financier pour la Commission Finances) et d'en fixer les domaines d'intervention (pour la Commission Jeunesse et Sports). Ainsi pourront être déterminées les modalités des aides susceptibles d'être octroyées par la commune aux familles dont les enfants pratiquent des activités sportives, culturelles ou de loisirs financées directement par ces mêmes familles.

Parallèlement, la création d'un **Comité consultatif** dénommé "Développement des activités sportives, culturelles et de loisirs" permettra d'assister les Commissions dans leur tâche, constituant ainsi une force de propositions et de suggestions, suivant critères définis en commun.

Ainsi nous pourrons **encourager** la pratique de ces activités tout en élargissant le potentiel de nos interventions et en nous adressant **au plus grand nombre**.

Je vous précise enfin qu'il m'apparaît indispensable de poursuivre, quelle qu'en soit la forme et au vu des résultats obtenus ces dernières années, l'enseignement de **l'éveil musical dans notre école publique** qui, par vocation, garantit un accès **gratuit** à l'instruction et au savoir **pour tous**. Pour cela, nous ferons appel à l'aide du Conseil Général qui, sous forme de subvention, prendra en charge une partie du coût de cette prestation.

C'est cette troisième option que je soumets à votre vote."

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote suivant :

Motion 1 : **POUR** la signature de la convention proposée par la **commune de Pertuis** fixant les modalités de participation aux activités dispensées par le **Conservatoire de musique** telles que décrites dans l'exposé qui vient d'être fait (si cotisation par habitant confirmée à 8,50 €) ?

Vote du CM : **13** = ARAMAND Françoise, AUDIBERT Régis, BRESSIER Martine, CANONNE Claude (par procuration), DELOGU HAMELIN Marie-Christine, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger, REUS Anne-Cécile, RIOU Jean-Yves, ROMANI PREVOTEAU Céline, TENDEIRO Jean, VANOVERTVELDT Sandrine.

Motion 2 : **POUR** la signature de la convention proposée par l'Association **Ecole de musique de Lauris** fixant les modalités de participation aux activités dispensées par l'association telles que décrites dans l'exposé qui vient d'être fait ?

Vote du CM : **0**

Motion 3 : **POUR** la constitution d'un **dossier individuel** par enfant et la **création d'un Comité consultatif** suivant modalités décrites dans l'exposé qui vient d'être fait ?

Vote du CM : **5** = BLANC Claudie, DAUPHIN Anne-Marie, DERANQUE Roger, EGG Philippe (par procuration), GARDON Alain.

Qui est **CONTRE** toute forme de participation ?

Vote du CM : **0**

**ABSTENTION** : **1** = VALENTIN Régis

Après en avoir délibéré et procédé aux votes, le Conseil municipal :

**DECIDE** de la signature de la convention proposée par la commune de Pertuis (**Motion 1**), sous réserve de confirmation de la fixation effective de la cotisation par habitant à 8,50 € au lieu de 11,00 €.

**DECIDE**, sur proposition du Maire, de maintenir à cinq (**5**) au lieu des trois prévues le nombre d'heures hebdomadaires consacrées à l'éveil musical en milieu scolaire (2014/2015) pour un coût de 9 250 €.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions et à solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement de l'éveil musical à l'école.

### **Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement : appel de fonds 2014**

Le Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le Logement (FDUSL) a pour objet principal de venir en aide à des personnes rencontrant des difficultés financières pour accéder à un logement décent ou s'y

maintenir, pour le paiement d'un premier loyer, du dépôt de garantie, pour une ouverture de compteurs, frais de déménagement, règlement des dettes locatives, paiement des factures EDF, eau, etc. ...

Le Département souhaite la contribution de la commune au titre d'une participation volontaire pour l'année 2014.

Les participations sont calculées en fonction du nombre d'habitants de la commune, soit :

Logement : 0,1068 € par habitant

Energie : 0,1602 € par habitant

Eau : 0,1602 € par habitant

Total : 0,4272 x 1820 habitants (estimation au 01/01/2014) = 777,50 €

A titre d'information, en 2013 dans notre commune, dix-huit personnes ont pu bénéficier de ce dispositif pour un montant cumulé (logement, impayés EDF, eau) de 3 184.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** de participer au FDUSL au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 777,50 €.

**DONNE** tout pouvoir au Maire afin de mener à bien cette affaire.

### **Modification Contrat à Durée Déterminée (saisonnier)**

**Rapporteur : Régis VALENTIN**

Le Maire passe la parole à Régis VALENTIN qui précise que par délibération du 27 juin dernier, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recruter deux agents saisonniers à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'entretien de la voirie et des espaces verts.

Le deuxième emploi de saisonnier n'a pas été pourvu et une entreprise prestataire de services assurera à compter du 21 juillet prochain l'entretien des espaces verts de la commune.

En outre, compte tenu de la charge de travail importante en période estivale aggravée par les aléas générés dans la gestion des Contrats Emplois d'Avenir et afin de tenir compte du retard pris dans la réalisation de divers travaux suite aux nombreux arrêts maladie intervenus depuis le début de l'année 2014, il est demandé au Conseil municipal d'augmenter le temps de travail de l'agent saisonnier en charge de l'entretien de la voirie et de valider un temps complet, à savoir 35 heures hebdomadaires, à effet au 21 juillet 2014 et jusqu'au 30 septembre 2014, date à laquelle le contrat repassera à 20 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la modification du temps de travail de l'agent saisonnier en charge de l'entretien de la voirie communale, qui passe de 20 à 35 heures hebdomadaires, à effet au 21 juillet et jusqu'au 30 septembre 2014.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document correspondant.

### **Décision modificative n°1**

**Financement mission complémentaire/ Plan Local d'Urbanisme/ Cabinet Urbanisme et Territoires**

**Rapporteur : Jean-Yves RIOU**

Le Maire passe la parole à Jean-Yves RIOU qui précise qu'afin de financer la mission complémentaire concernant la finalisation du projet du PLU acceptée le 3 juin dernier à hauteur de 4 800 € TTC, il convient d'alimenter le compte budgétaire correspondant, de la manière suivante :

INTITULE DES COMPTES	COMPTES	MONTANTS
OP.35/Plan Local d'Urbanisme	202/Frais docs urbanisme	+ 10 000 €
OP.10005 Acquisitions foncières	2111/Terrains nus	- 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la décision modificative n°1 indiquée ci-dessus.

### **Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelon communal**

Le Maire rappelle aux membres présents que la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a été promulguée le 24 mars dernier et publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014.

Parmi les principales dispositions de cette loi figure la possibilité de transférer la compétence des PLU communaux aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, en l'occurrence la Communauté de Communes " Les Portes du Luberon " pour ce qui nous concerne.

En effet la nouvelle loi, dans son article 136, prévoit que : "la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent."

Il précise que les élus communautaires ont, à l'unanimité, souhaité que le PLU reste de la compétence des communes, la maîtrise de l'urbanisme à l'échelon local étant en effet indispensable au développement d'un territoire communal.

Il demande que le Conseil municipal se prononce sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de conserver la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme

**REFUSE** le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes « Les Portes du Luberon » qui aboutirait à la mise en place d'un PLU intercommunal.

### **Questions diverses**

Intervention d'Alain GUEYDON (rapporteur des travaux) qui expose les différentes propositions de la Commission "Vie Economique et Emploi" réunie le 24 juin dernier et concernant les actions en faveur de l'emploi :

- Point d'accès internet (un ordinateur, une imprimante) ouvert par demi journées mensuelles aux demandeurs d'emploi, dans le cadre de leur recherche d'emploi, avec le concours des services de Pôle emploi.\*
- Permanence mensuelle d'accueil en Mairie.\*
- Appel à volontaires pour le parrainage de jeunes en insertion professionnelle (Télégraphe et site Internet).
- Recours aux chantiers d'insertion pour la réalisation de petits travaux de restauration ou d'entretien d'espaces verts.
- Projet d'organisation d'un forum « jobs d'été » et emplois saisonniers sur Cadenet avec la Communauté de commune (Avril ou Mai 2015) en partenariat avec Pôle emploi.

\* Une information spécifique sera diffusée au fur et à mesure de la mise en place de ces mesures.

**La séance est levée à 23h20.**